Trente-sixième Année. — N° 10 • UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 10 JANVIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 9 JANVIER 1891

LA POLICE DES ÉTRANGERS
EN ALSACE-LORRAINE

La retraite du prince de Bismarck n'a pas été, ainsi qu'on l'avait pu croire d'abord, un simple changement de personne, provoqué par l'incompatibilité d'humeur entre l'empereur et le chancelier. Elle a été le signal d'une orientation différente dans l'ensemble des affaires allemandes, à l'intérieur comme à l'extérieur. A l'inspiration personnelle de M. de Bismarck en a succédé une autre non moins résolue, non moins jalouse d'être obéie.

Aussi l'opinion publique, au delà comme en deçà du Rhin, trouva-t-elle piquant de compter les critiques par lesquelles le duc de Lauenbourg ripostait dans ses journaux officieux aux mesures nouvelles prises pa Guillaume II. Il semblait, du reste, que, loin d'être ému par les explosions plus ou moins discrètes de la mauvaise humeur du vieux ministre de son grand-père, le jeune empereur prit quelque secret plaisir à les provoquer, ou tout au moins à marquer qu'il s'en souciait comme de l'opinion du dernier caporal de la landsturm.

En dehors des incidents assez récents pour être restés dans la mémoire de nos lecteurs, il vient de s'en produire un nouveau, qui témoigne plus explicitement encore de cette opposition entre les vues de l'empereur et celles du chancelier de fer. Nous le notons avec d'autant plus de soin qu'il nous touche de plus près.

Il y a quelques jours, l'ermite de Friedrichsruhe exprimait le regret que l'Alsace-Lorraine n'eût pas été séparée de la France par une muraille aussi forte, aussi haute que la muraille de Chine. Sa philosophie de guerrier ne concevait pas d'autre moyen d'empêcher les yeux des annexés de chercher à l'horizon la ligne de forêt, l'arbre, le clocher qui borne le territoire diminué de la patrie, de suivre du regard le nuage qui en revient ou celui qui y court, l'un et l'autre chargés de pleurs.

Cet oubli par la maçonnerie n'étant pas praticable, le prince reconnaissait que l'obligation du passeport n'avait eu d'autre objet que de suppléer, par une barrière morale, à l'impossibilité de la muraille sur la crête des Vosges, Il reconnaissait de même, comme nous l'avons dit, que cette vexation avait surtout frappé ceux qu'elle ne devait pas atteindre, qu'elle avait été une fausse manœuvre. Mais c'était là, concluait-il, un mal nécessaire.

Ces confidences ont-elles ramené l'attention de l'empereur sur cette frontière de son empire ? Peut-être. En tous cas, il s'apprête, paraît il, à manifester une fois encore la divergence d'idées qui l'obligea à se séparer de M. de Bismarck. Les journaux parus hier soir à Berlin annoncent que des « adoucissements considérables vont être prochainement apportés à la police des étrangers en Alsace-Lorraine. L'obligation des passe-ports sur la frontière franco-allemande serait complètement abolie; des permis de séjour seraient accordés sans difficulté aux étrangers qui auraient des raisons sérieuses de demeurer dans le Reichsland. »

Les télégrammes ajoutent que ces nouvelles ont produit à Berlin la meilleure impression. Il en sera de même en Alsace Lorraine et en France. Il est évident pour tous les esprits sages que les taquineries internationales, policières ou commerciales de passeports, de tarifs, en se prolongeant pendant des années, sont faites pour fomenter plus de sourdes colères, exaspérer plus de rancunes, et ruiner plus d'intérêts que la lutte violente, rapide et décisive de la guerre au canon. Sans rien abdiquer de patriotiques espérances indéracinables du cœur français, il est donc permis, à Paris comme à Berlin, comme à Strasbourg et à Metz, de constater, en s'en félicitant, cette détente dans les résolutions du gouvernement allemand.

LES PÊCHERIES DE TERRE-NEUVE

Londres, 8 janvier. — Il y a lieu de se mettre en garde contre les nouvelles pessimistes reçues à Londres de Terre-Neuve, et plus particulièrement des Etats-Unis. L'année dernière, ces nouvelles étaient incessantes et, est-il besoin de le dire, inventées pour les besoins de la cause, c'est-à-dire pour forcer la main à lord Salisbury et le rendre aussi intransigeant que possible envers la France. On sait de source certaine que lord Salisbury a vu parfaitement clair dans ce jeu et qu'il a été excessivement ennuyé de voir les journaux anglais accepter aussi facilement les fables que leur apportaient les câbles américains.

Il est bon de rappeler ce qui précède, au moment où la campagne pessimiste recommence. On ne peut dire que les Terre-Neuviens soient très satisfaits de l'état de choses actuel; mais il n'y a pas lieu de s'effrayer de la situation, qui est loin d'être aussi manvaise qu'on voudrait le faire croire.

En ce moment, les négociations sont virtuellement suspendues. Il y a bien eu quelques conversations entre l'ambassadeur de France à Londres et lord Salisbury, mais en fait on ne négocie pas.

Le gouvernement français reste sur la réserve, maintenant les droits de la France dans leur plénitude. S'il y a quelques embarras, c'est entre Terre-Neuve et l'Angleterre. Le *modus vivendi* n'a pas encore été renouvelé pour la campagne prochaine, lord Salisbury n'ayant pas encore fait de propositions à ce sujet. Il est certain, toutefois, qu'un *modus vivendi* sera établi, car on n'a pas le temps de négocier un accord nouveau réglant définitivement la question. Le *modus vivendi* donnera le temps, et c'est le seul moyen de l'obtenir, pour préparer une solution définitive, dont il est inutile de parler actuellement, car personne n'en connait les bases, le *Foreign Office* ne les ayant pas lui-même arrêtées. Or, c'est de là que doit partir l'initiative.

LE COMMERCE DE LA GUYANE FRANCAISE

Le chiffre des importations dans la colonie pendant le 2e trimestre de 1890 s'est élevé à 1,702,468 francs, se décomposant comme suit :

Importations de France............	899.303
Importations des colonies françaises..	35.851
Importations de l'étranger...........	767.314
	1.702.468

Cette somme de 1,702,468 francs est inférieure de 1.097,008 francs à celle du 2e trimestre de l'année 1889. Cette écart provient, non pas d'un ralentissement dans les transactions commerciales, mais de ce que l'on n'a pas fait figurer, comme l'année précédente, la valeur des objets d'approvisionnement importés pour le compte des divers services de la colonie.

Le commerce avec les colonies françaises présente, en faveur de 1890, une augmentation de 19,108 francs Ce dernier résultat tient à ce que quelques commerçants de la place de Cayenne ont demandé à la Martinique certains articles dont le marché du chef-lieu était dépourvu.

Les exportations, pendant la même période, se sont élevées à la somme de 1,060,328 francs se décomposant comme suit :

Exportation du cru de la colonie :	
Pour la France..................	1.007.251
Pour les colonies................	70
Pour l'étranger..................	17.188
Marchandises provenant de l'importation :	
Marchandises françaises.........	31.166
Marchandises étrangères.........	4.650
	1.060.328

Les exportations en denrées et produits du cru de la colonie ont donné sur la période correspondante de 1889 une augmentation de 170.549 francs.

Cette augmentation est due principalement à un envoi de tafia fait par la principale guildiverie de la colonie, aux bois d'ébénisterie expédiés pendant le trimestre et à une quantité importante d'or natif déclarée à la sortie à la fin du mois de juin et dont les droits ont été acquittés dans les premiers jours du mois suivant.

Le commerce de réexportation a été supérieure de 13,843 francs à celui effectué pendant la période correspondante de 1889. Malgré cette légère augmentation, il continue à ne présenter qu'une importance tout à fait secondaire.

Il est entré dans le port de Cayenne, pendant le 2e trimestre 1890, 39 navires jaugeant ensemble 10.110 tonneaux Pendant la période correspondante de 1889, il était entré 32 navires jaugeant 8 338 tonneaux, soit, en faveur de 1890, une augmentation de 7 navires et de 1,772 tonneaux

Les sorties se répartissent comme suit :

37 navires jaugeant 9,839 tonneaux pour le 2e trimestre 1890 :

33 navires jaugeant 8,936 tonneaux pour le 2e trimestre 1889.

Soit 4 navires jaugeant 1,443 tonneaux en faveur de 1890.

La valeur des marchandises de toute nature et de toute provenance importées pendant le trimestre s'est élevée à 2.462.134 francs, dépassant de 298.319 francs la valeur des importations effectuées pendant la même période de 1889.

Dans ce chiffre, les envois faits par le département, pour le compte des divers services de la colonie, figurent pour 207.322 francs et les marchandises introduites pour le compte du commerce y sont comprises pour 90 816 fr.

Saint-Nazaire et le Hâvre ont été les principaux ports d'expédition.

Les provenances directes de l'étranger, et notamment des Etats-Unis, ont donné une diminution relativement assez importante. Ce sont toujours les viandes et poissons salés, la farine de froment et le tabac en feuilles qui forment les principaux éléments de ce commerce.

L'ensemble du commerce d'exportation s'est élevé à 1,115 843 fr., contre 1,123.460 fr. en 1889, ce qui constitue une diminution de 7,617 fr. Les denrées et les produits du cru de la colonie ont présenté une différence en moins de 1,388 fr. le commerce de réexportation a été inférieur de 3,229 fr. Ces différences sont peu sensibles et se répartissent sur l'ensemble du commerce.

Il est entré dans le port de Cayenne, pendant le 3e trimestre 1890, 26 navires jaugeant 6,592 tonneaux, soit 3 navires et 1,172 tonneaux de moins que pendant la période correspondante de 1889.

Il est sorti 26 navires jaugeant 6 592 tonneaux, soit 2 navires et 1,114 tonneaux de moins que pendant la période correspondante de 1889.

(*Moniteur officiel du commerce*).

LE SCANDALE DE TOULON
Procès Fouroux-de Chicourt

Suite de l'interrogatoire de M. Fouroux

L'audience est ouverte à neuf heures un quart.

M. le Président, reprenant l'interrogatoire, demande à M. Fouroux à quel moment il songea à rompre avec Mme de Jonquières. — R. Depuis longtemps, Mme Audibert me poussait à cesser mes relations avec Mme de Jonquières, en me disant que je n'étais pas peut-être le père de l'enfant; mais je n'eus pas le courage de le faire.

M. Fouroux parle ensuite de sa lettre anonyme dont on a donné hier le texte du brouillon, et reconnaît avoir ajouté plusieurs mots de sa main ; il prétend toutefois avoir fait les corrections sur la promesse que Mme Audibert lui avait faite de se borner à les retranscrire et qu'il ne resterait aucune trace de son écriture.

An surplus, dit-il, je n'ajoutais quelques mots à la lettre que pour faire plaisir à Mme Audibert qui ne voulait pas paraitre jalouse de Mme de Jonquières.

M. le Président. — Vous reconnaissez que l'envoi de cette lettre eût été une mauvaise action. — R. Absolument; aussi ai-je fait mon possible pour l'éviter.

M. Fouroux fait ensuite le récit de l'entrevue, à la mairie, de Mme Audibert et de M. de Jonquières ; il dit que Mme Audibert, qui connait mieux la mairie que lui-même, demanda de lui faire ouvrir le salon du préfet.

M. Fouroux dit qu'il proposa à M. de Jonquières de s'éloigner de Toulon pendant quinze jours ou trois semaines, mais M. de Jonquières refusa et lui répondit qu'il pouvait rester à Toulon, que quant à lui il se bornerait à surveiller son attitude vis-à-vis de sa femme, et que si leurs relations venaient à recommencer, il en ferait l'objet d'un procès en divorce.

M. Fouroux fait ensuite un nouveau récit relativement au rendez-vous donné place de l'Observatoire à M. de Jonquières ce qui amène les observations suivantes de la part du président :

Vous êtes, dit-il, en contradiction formelle sur plusieurs points avec Mme Audibert, et, je dois le dire, ses déclarations ont cet avantage sur les vôtres de n'avoir jamais varié.

D'après vous, en effet, ce serait Mme Audibert qui aurait conçu le projet de lettre anonyme; elle l'aurait ensuite rédigée et vous vous seriez borné à en faire les corrections.

A l'Observatoire, où vous prétendez vous être rendu seul, l'accusation vous prouvera que vous vous y êtes trouvé avec Mme Audibert ; vous étiez aussi tous les deux dans la même voiture qui vous ramena à la mairie où vous aviez convoqué M. de Jonquières, et vous osez dire que vous vouliez éviter un scandale !

Je dis, moi, que tout cela n'était qu'une comédie que vous jouiez, car si vous eussiez été désireux d'éviter le scandale, vous n'auriez pas envoyé M. de Jonquières à Mme Audibert qui avait reçu de vous mission de lui tout révéler.

Il y a là un enchainement de faits qui constituent des charges écrasantes contre vous.

La confrontation

L'interrogatoire de M. Fouroux étant terminé, le président procède aux confrontations des accusés.

Interrogée, Mme de Jonquières répond :

J'ai dit la vérité la plus complète, je n'ai rien à ajouter.

Le président. — Cependant, vous n'êtes pas d'accord avec M. Fouroux sur plusieurs points ; il faudrait les discuter.

Mme de Jonquières s'écrie d'un air attristé : « Eh ! M. le président, je voudrais ne pas discuter avec M. Fouroux. » (Approbation dans l'auditoire).

Interpellé à son tour, M. Fouroux dit qu'il lui est très pénible aussi d'avoir à discuter sur un point quelconque avec elle; il affirme cependant, contrairement aux déclarations de Mme de Jonquières, avoir été opposé au crime.

C'est elle, dit-il, qui l'a voulu.

Mme de Jonquières. — Ce que j'ai dit est vrai.

A son tour, Mme Audibert déclare qu'ayant dit hier tout à fait le contraire de ce que dit M. Fouroux, elle ne saurait que répéter la même chose aujourd'hui.

D'ailleurs, ajoute-t-elle, vous avez pu vous convaincre, au cours de ces débats, que M. Fouroux ne dit jamais vrai, du moins très rarement. (Rires).

Le président demande à M. Fouroux d'expliquer le mobile du zèle déployé pour lui par Mme Audibert dans cette affaire.

R. C'est par pur dévouement pour moi, car elle m'était très attachée; elle m'avait écrit un jour qu'elle resterait la dernière femme qui me serait toujours dévouée. (Sourires)

J'ai eu, je l'avoue, la plus grande confiance en elle, mais j'ai été éclairé sur la sincérité de ses procédés d'amitié par la production de la lettre anonyme et par le réquisitoire qu'elle a prononcé hier contre moi.

Le président. — Elle se défend : C'est son droit, vous faites de même.

Mme Audibert. — Oui, c'est par pur dévouement pour lui, il m'aura bien mal récompensée.

D'ailleurs, devant M. le juge d'instruction, M. Fouroux a osé me reprocher d'avoir remis le brouillon de la lettre anonyme, mais, lui ai-je dit, vous savez que j'ai un fils et qu'à cause de lui, il m'est impossible de prendre la responsabilité de cette affaire dans laquelle je ne me trouve mêlée que pour avoir essayé de vous sauver. (Mouvement.)

Mme Audibert éclate en sanglots.

Interpellé, M. Fouroux répond : « Devant l'attitude de Mme Audibert, je n'ai rien à dire. »

L'audience est suspendue.

Reprise de l'audience

A la reprise de l'audience, un juré demande une explication relativement aux 5,000 francs destinés à une loge maçonnique.

M. Fouroux proteste, disant que jamais il n'a parlé de la loge maçonnique à Mme de Jonquières.

M. le président : Comment ! comment ! réfléchissez.— M. Fouroux : J'ai réfléchi.

M. le procureur de la République.— Mais vous l'avez reconnu à l'instruction.

Votre déclaration est au dossier.

M. Fouroux persiste à nier avoir fait intervenir la loge.

Me Blache, défenseur de Mme de Jonquières, donne lecture de l'interrogatoire de M. Fouroux, dans lequel il dit : « Je lui ai vaguement parlé de la Loge maçonnique comme de l'un des moyens de pallier l'événement d'un procès en adultère.

» Je voulais la rassurer. »

Interrogée, Mme de Jonquières dit que M. Fouroux lui a montré un jugement de la loge le condamnant à 5,000 fr. d'amende.

Me Masson, défenseur de M. Fouroux, demande à Mme de Jonquières si elle croit que M. Fouroux ait voulu lui extorquer cette somme.

Elle répond : « Je voudrais le croire plus honnête (Mouvement). »

L'audition des témoins

L'interrogatoire des accusés étant terminé, on procède à l'audition des témoins.

M. de Sainte-Colombe

Le premier témoin entendu est M. de Sainte-Colombe de Boissonnade, sous-lieutenant au 4e régiment d'infanterie de marine, à Toulon.

« Permettez-moi tout d'abord, dit-il, de jurer que je ne suis qu'un ami, rien qu'un ami de Mme de Jonquières.» (Mouvement).

Après avoir raconté les circonstances dans lesquelles il fit la connaissance de Mme de Jonquières, le jeune officier de marine entre dans de longs détails sur le rôle qu'il a joué dans cette affaire.

Faisant allusion à la démarche qu'il a fait auprès du maire de Toulon, pour l'engager à quitter la ville, il dit :

« Vous avez dû remarquer la tempête que vous avez soulevée, il est temps de lever l'ancre ». (Rires.)

Enfin, il fait le récit de la visite que Mme de Jonquières, sa femme de chambre et lui rendirent à M. Fouroux à la mairie, au lendemain des dénonciations faites au mari.

Partout, dit-il, à la mairie, au cercle, à sa maison il fut répondu que le maire était absent.

Ayant aperçu de la lumière à la fenêtre de la chambre de M. Fouroux, Mme de Jonquières s'écria : « Il n'y a que les lâches qui ne se montrent pas ! » Et nous attendîmes.

Un instant après la porte s'ouvrit et M. Fouroux parut; d'un bond Mme de Jonquières se jeta sur lui à plusieurs reprises, elle lo souffleta.

Elle avait d'ailleurs été l'objet, la veille, de brutalités de la part du maire (bruit).

— Est-ce vous? demandai-je, qui avez écrit la lettre anonyme?

— Non, ce n'est pas moi, je vous le jure.

— Cependant Mme Audibert votre amie, l'a raconté elle-même à Mme de Jonquières.

C'est alors qu'on convint d'aller chercher Mme Audibert et M. de Jonquières.

Quand ils furent arrivés à la mairie un interrogatoire en règle, dont je pris la direction, commença :

On parla des relations des deux complices du crime ; mais il fut impossible de faire la lumière sur le point en litige : La lettre anonyme.

On se sépara, et le lendemain, ayant appris le départ de M. Fouroux pour Paris, M. de Sainte-Colombe lui écrivit une lettre très raide, dans laquelle il lui reprochait violemment sa conduite et menaçait de l'exécuter en plein conseil municipal.

M. de Sainte-Colombe, après avoir parlé de la plainte en chantage déposée contre lui par le maire de Toulon, raconte sa visite au parquet; il dit qu'il fut menacé d'être arrêté, et enfin il termine en disant que le jour de la confrontation du mourillon, tout le monde était d'accord pour reconnaitre le crime.

Mme de Jonquières dit que cette déclaration est l'exacte vérité.

L'audience est suspendue à midi.

Elle est reprise à deux heures.

Mlle Laiderich

Mlle Laiderich dépose que, pendant un séjour de Mme Audibert en Savoie, elle reçut un jour la visite de Mme Aubertin.

Je lui dis : La grand'mère de M. Fouroux est très ennuyée de ce qui se passe, il fait bêtises sur bêtises ; il n'y a que Mme Audibert qui puisse le ramener à la raison.

Elle me répondit que M. Fouroux était assez grand pour se conduire lui-même ; malgré cela, elle écrivit à Mme Audibert en ce sens.

M. le président. — En effet, nous avons la lettre au dossier. (Mouvements divers.)

Les autres témoins

Le cocher de fiacre qui a conduit Mme Audibert jusqu'à l'Observatoire, dit qu'il est allé ensuite à la porte de France. On y a pris M. Fouroux.

Après quoi on s'est rendu à la mairie où tous les deux sont entrés.

M. Napoléon Rochefort, maître d'hôtel à Port-Bouc, parle d'une discussion qu'il y eut dans son restaurant entre MM. de Jonquières et Foureux, qui, avec Mme de Jonquières, son fils et deux amis du mari, étaient venus dîner chez lui.

J'ai cru entendre ces mots : « Il me faut votre.... »

J'ai cru qu'il s'agissait d'un duel, car j'avais vu sortir quelque chose de la malle et j'ai dit à ma femme : « Il ne faut pas que ces gens-là couchent ici. » Cependant, après la discussion, tout le monde s'est mis à table comme si rien ne s'était passé (Rires).

Après le dîner, on dansa.

Pendant ce temps-là, M. de Jonquières, qui discutait fortement avec sa belle-mère, lui disait : « Je suis un honnête homme, et votre fille me fait jouer un rôle qui ne me convient pas. Elle vient encore d'acheter une chemise rose qui a servi à ce monsieur. » (Rires).

Le Président. — Qui a payé la dépense en partant ?

R. Il y avait deux notes; Mme de Jonquières en a payé une et son mari l'autre.

Un témoin à décharge, Trnc, fourrier de ville, à Toulon, déclare avoir vu un jour entrer à la mairie M. de Jonquières et Mme Audibert.

La partie civile

Me Roche, au nom de M. de Jonquières, partie civile, dit qu'il se borne à s'en remettre aux conclusions qu'il a déposées sur le bureau de la Cour.

Il se réserve de répliquer si des attaques se produisient de la part des défenseurs.

Le président répond que le droit de chacun sera respecté.

Le réquisitoire

La parole est au procureur de la République, M. Vulliez, pour son réquisitoire.

Messieurs, dit le procureur de la République, le procès que vous avez à juger aujourd'hui n'est que l'épilogue d'un drame qui passionne depuis deux mois l'opinion publique tout entière.

La question que tout le monde se pose est de savoir si la justice est égale pour tout le monde et si, dans sa balance, il peut y avoir place pour deux poids et pour deux mesures. Je suis sûr que la poser, c'est la résoudre.

Certes, les accusés appartiennent à une classe de gens que l'on est convenu d'appeler « les heureux de ce monde » Il semble que dans cette affaire, c'est surtout le rôle joué par M. Fouroux qui domine tous les autres.

La foule a déjà fait cette remarque, et la part la plus large, c'est à lui qu'elle revient.

Depuis deux jours, nous avons le lamentable spectacle d'un homme qui se cache derrière deux femmes, victimes de ses agissements.

C'est le front haut, le cœur ferme, faisant face au danger pour sauver, en un mot, ces femmes victimes de sa conduite et pour sauver, dans ce naufrage, son honneur d'homme et de magistrat que nous aurions voulu le voir se présenter ici.

Au lieu de cela, nous avons devant nous un homme équivoque et qui ment constamment, niant l'évidence même.

Pour les autres accusés, je remarque que tout ce qu'ils ont dit est confirmé par toute la procédure.

Je dois donc me borner à enregistrer purement et simplement leurs déclarations.

Avec Fouroux, c'est le contraire; les deux situations sont donc bien nettes et bien franches.

Pour la femme Laure, il y aura peut-être quelques contestations sans importance. Je crois que je n'aurai pas grand'peine à établir sa culpabilité.

Quant à ce que dit Fouroux, je le repousse et je constate que pas une de ses allégations n'a été reconnue exacte par l'instruction.

Le procureur de la République ajoute : Si, dans l'accusé, il y a un homme politique, je déclare que ce côté là ne m'appartient pas. et je le laisserai en dehors du débat.

Mais j'examinerai ses faits et gestes dans le passé et son attitude dans le présent.

Pour des motifs que j'ignore, Fouroux donna sa démission d'enseigne de vaisseau et se lança dans le journalisme.

Bientôt, sous le patronage de M. Dutasta, il devint un homme en vue.

Entré dans la politique, il fut rapidement aux premières places. Conseiller général d'abord, nous le voyons ensuite sous peu élu maire de Toulon, marchant de pair dans les cérémonies officielles avec ceux qui étaient bien au-dessus de lui avant qu'il eût donné sa démission d'officier.

Voilà ce que fut son passé.

Fouroux a été un météore qui traverse l'espace, qui trace son sillon bruyamment et qui disparait brusquement pour échouer sur le banc des assises. (Mouvements.)

Le procureur de la République attribue à cette brusque fortune politique la cause de la perte de M. Fouroux.

Il convient d'y joindre, dit-il, aussi l'absence totale de sens moral dont il a fait preuve dans cette affaire.

Il lui reproche ensuite l'attitude arrogante qu'il a prise ces jours-ci et s'élève contre le rôle d'accusateur qu'il a voulu jouer vis-à-vis de ses co-accusées. Une attitude plus modeste lui eut même convenu et, si quelqu'un ici, s'écrie-t-il, a le droit et le devoir de baisser la tête, c'est surtout vous ! (Mouvements.)

Qui donc est allé le premier chez le procureur de la République de Toulon ? demande M, Vulliez. C'est Fouroux.

Qui donc a déchiré les voiles de cette [illegible] affaire ? C'est lui ; toujours lui.

Il serait donc mal venu de vouloir faire retomber sur d'autres cette responsabilité.

Dans toute cette affaire c'est l'égoïsme et pas autre chose qui l'a guidé.

Le procureur de la République entre ensuite dans le vif du débat, il examine la part de responsabilité des accusés.

Après avoir indiqué le rôle joué par chacun d'eux, il estime que c'est avec Fouroux seul qu'il doit entrer en lutte puisque, lui seul, en somme, a eu dans ce procès une attitude des plus étranges.

Il s'efforce, dossier en mains, de faire tomber sur lui toute la responsabilité de l'avortement.

Rappellez-vous, messieurs, dit le procureur de la République, que la lettre anonyme dont on vous a donné la lecture du brouillon a été écrite par M. Fouroux au mari même de la femme qui était sa maitresse (murmures).

Ah! messieurs, il y a des fautes que l'on comprend, il y a des crimes que l'on excuse, mais il y a d'autres crimes qu'on ne peut pardonner.

Avoir été aimé d'une femme, l'avoir peut être aimée et la dénoncer au mari, mais cela dépasse à mon sens tout ce que l'imagination peut rêver.

Non, messieurs, ce crime, vous ne le laisserez pas impuni. Ce ne sera pas seulement la prison que vous allez infliger à cet homme qui le punira; son châtiment il le trouvera surtout dans le mépris public, dans la réprobation de chacun.

Laissez-moi vous rappeler ces vers de Ruyblas qui trouvent bien ici leur place :

> Ecoutez, lorsqu'un traître, un fourbe tortueux,
> Commet pareils forfaits et de si monstrueux,
> Petit ou grand tout homme a droit sur son passage
> De venir lui cracher sa sentence au visage.

Je suis heureux messieurs, ajoute le procureur de la République, en présence d'une pareille infamie, de me faire l'écho de votre indignation. (Mouvements prolongés).

En ce qui concerne le rôle joué par Mme Audibert dans cette affaire, le procureur de la République ne dissimule pas combien il est difficile de déterminer le mobile qui l'a fait agir.

Il est toujours peu commode, dit-il, d'analyser les sentiments d'une femme, surtout quand cette femme est Mme Audibert.

Il peut y avoir de l'amitié, de l'ambition, peut-être; il y a surtout de l'intrigue ce besoin qu'éprouve la femme de tenir les fils d'une trame.

Dans cette affaire, du reste, elle savait que le service qu'elle allait rendre au maire de Toulon lui donnerait barre sur lui.

En terminant, M. Vulliez dit :

La femme Laure n'est pas à son coup d'essai. Vous la condamnerez. Il faut à tout prix atteindre ces matrones dangereuses qui jouent un rôle si pervers dans nos grandes villes.

Madame Audibert n'est pas davantage digne d'intérêt.

Quant à Mme de Jonquières, enregistrez cet aveu, si vous le voulez, elle est de beaucoup la plus intéressante; mais ne croyez pas que je demande l'impunité pour elle. Elle a fauté, elle a fait le malheur de tous les siens qui sont actuellement dans les larmes, il y a eu, en effet, d'autres larmes versées que les siennes, celles de ces pauvres victimes dont le souvenir aurait dû l'empêcher de faillir.

En ce qui concerne M. Fouroux, je me refuse à discuter les circonstances atténuantes.

Il a commis plus qu'un crime, il a commis une infamie et je ne regrette qu'une chose, c'est que mon talent ne me permette pas d'élever mon éloquence jusqu'à la hauteur de mon indignation. (Mouvements prolongés.)

De nombreuses marques d'approbation se produisent dans l'auditoire.

L'audience est levée à huit heures un quart.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 9 janvier. — Hauteur barométrique, 761. Température :

A 7 heures du matin.... 7 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir.. .... 4 degrés audessous de zéro.
A 5 » » 5 degré audessous de zéro.

BOURSE DE PARIS
du vendredi 9 janvier
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
95 30	3 0/0	95 475	95 475	
104 60	4 1/2 0/0 1883	104 55	104 70	
92 225	Italien 5 0/0	92 45	92 45	
19 05	Turc 4 0/0	19 10	19 175	
488 75	Egypte 6 0/0	488 ..	489 ..	
75 1/32	Extérieure 4 0/0	75 3/8	75 7/16	
91 7/16	Hongrois 4 0/0	91 3/8	91 3/8	
56 3/4	Portugais 3 0/0	56 7/8	56 5/16	
96 5/16	Consolidés anglais	96 5/16	96 5/16	
97 3/8	Russe 1880	97 7/8	.. ./.	
97 5/16	Russe 1889	97 3/8	.. ./..	
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. /	
	Sociétés de crédit			
4370 ..	Banque de France	4373 50	4375 ..	
560 ..	Banque d'Escompte	560 ..	558 7	
826 25	Banque de Paris	843 75	845 ..	
1281 25	Crédit Foncier	1285	1290 .	
427 50	Crédit Mobilier	427 50	430 .	
828 75	Crédit Lyonnais	830 ..	831 25	
618 75	Banque Ottomane	620 ..	622 50	
	Chemins de fer			
1845 ..	Nord	1846 25	1850 ..	
1475 ..	Paris-Lyon-Méditer	1495 ..	1495 ..	
.... ..	Orléans	.... ..	....	
546 25	Autrichiens	516 25	518 25	
310 ..	Lombards	308 75	316 25	
345 ..	Nord Espagne	347 50	347 50	
307 50	Saragosse	308 75	308 75	
	Valeurs diverses			
1447 50	Gaz Parisien	1448 75	1446 25	
71 25	Métaux	73 10	75 ..	
41 25	Panama	43 75	43 75	
2408 75	Suez	2412 50	2412 50	
	Mines			
568 75	Rio-Tinto	561 ..	560 ..	
153 75	Tharsis	153 ..	153 .	
... ..	de Beers	... ..	... ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 9 janvier 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
94 90 ./.	3 0/0	95 10 ./.
95 25 ./.	3 0/0 amortissable	95 60 ./.
104 90 ./.	4 1/2 0/0 1883	104 70 ./.

BOURSE DE LILLE
du vendredi 9 janvier
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COUR PRÉCÉD
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	108 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	120 .
Lille 1865, remboursable à 500 fr.	... ..	517 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	416	515 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	415 ..
Lille 1887	... ..	387 50
Lille 1890 (libérée)	... ..	482 25
Lille 1890 (non libérée)	... ..	480 ..
Armentières 1886	... ..	486 25
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	45 50
Tourcoing 1878	... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 160 fr.	... ..	113 50
Département du Nord	... ..	105 ..
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	... ..	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce (act. anc.)	... ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	... ..	275 ..
Caisse Plate et Cie	... ..	359 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	... ..	605 .
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	... ..	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	... ..	1125 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	530 .
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	... ..	2250 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	... ..	435 ..
Union Liniere du Nord, act. 500 fr., tout p.	... ..	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	... ..	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	... ..	150 ..
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	... ..	25 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie.	... ..	512 ..
Delgutte et Cie	... ..	535 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3600 ..
Denain et Anzin	... ..	340 ..
Obligations Nord	... ..	380 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	220 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	... ..	516 .
Chemins de fer économiques du Nord	530 ..	530 .

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	15905.	15845 ..
Anzin 100e de denier	1010.	1022 50
Béthune 1881		591 25
Béthune 1877	439.	439 50
Bruay (Pas-de-Calais)		13800 ..
Bully-Grenay le 6e	3195 3197.50	3155 ..
Carvin	1700 1650	1700 ..
Courrières	41000	40970 50
Campagnac	411.25	430 ..
Crespin		310 ..
Douchy		4190 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.)		225 ..
Dourges		9975 50
Escarpelle (Nord)	3560.	3550 ..
Epinac		380 ..
Ferfay (Société anonyme)		543 75
Lens		27000 ..
Liévin		9400 ..
Ostricourt	665.	665 ..
Meurchin	5225.	5195 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur		16000 .
Drocourt		2000 ..
Sincey-le-Rouvray		30 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi		238 75
Vicoigne et Nœux		20000 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'AFFAIRE FOUROUX-DE CHICOURT

Le réquisitoire du ministère public impitoyable pour Fouroux, indulgent pour les autres accusés, a produit en ville une grande impression, moins par sa forme que par ses conclusions opposées à toute indulgence envers l'ex maire de Toulon.

Dans la soirée d'hier, une grande émotion régnait dans les cercles républicains et dans les cafés absolument bondés de monde; dans les hôtels, il est impossible de trouver une chambre.

On introduit les accusés, Fouroux est plus pâle que les autres jours; il semble abattu, la confiance qu'il paraissait avoir dans l'issue du procès a disparu; Mme de Jonquières est toujours calme, quant à Mme Audibert, elle se montre très nerveuse et très surexcitée.

La Cour entre en séance à neuf heures, le public est bruyant, le Président a grand'peine à obtenir le silence, M. le Président avant de donner la parole aux défenseurs fait un éloge de M. Trotabas du barreau de Draguignan, qui vient de mourir.

Me Danet au nom de ses confrères présents à l'audience, s'associe en quelques mots aux paroles de M. le Président.

Me Décori avocat de la sage-femme Laure a la parole pour présenter sa défense :

De tous les accusés qui sont ici, dit-il, à côté de l'ancien maire de Toulon et des femmes du monde qui portent des noms honorables, seule la femme Laure fait mauvaise figure à cette audience.

Bien qu'elle se soit vêtue de vêtements bourgeois pour comparaître devant vous, elle est restée ce qu'elle était « femme du peuple ».

L'honorable défenseur fait le portrait de sa cliente, examine son passé jusqu'à ce jour sans tache et dit que quand on est venu faire appel à son bon cœur et à sa pitié, elle a obéi à un bon sentiment,

La lymphe de Koch

Berlin, 9 janvier. — Le professeur Virchow a fait hier une conférence sur la découverte de Koch. Le célèbre savant s'est prononcé d'une façon très défavorable sur cette découverte. D'après lui, l'injection de la lymphe de Koch ne provoque d'un côté aucune réaction dans des cas de tuberculose les moins douteux; d'un autre côté, on a constaté une réaction chez des malades non tuberculeux.

Or, l'importance première de la découverte était le diagnostic de la tuberculose. Il s'ensuit que, par suite de l'injection de la lymphe, de nouvelles infections peuvent se produire, tandis que la valeur curative du remède est absolument illusoire dans le cas où les malades ne sont pas en état d'expectorer les tissus détériorés.

Ces déclarations ont produit une grande sensation dans l'assemblée médicale.

Paris, 9 janvier. — Les médecins de l'hopital Saint Louis, les docteurs Besnier, Fournier, Hallopeau, Quinquaud, Tenneson et Vidal, réunis en commission pour examiner la lymphe de Koch, ont rédigé une importante communication, dont lecture a été donnée hier à la séance de la société de Dermatologie.

La commission déclare qu'elle ne peut encore donner d'appréciations sur les effets thérapeutiques de la lymphe, mais simplement un aperçu préliminaire sur les résultats obtenus.

Un point a été particulièrement mis en lumière : c'est le danger que présente la méthode Koch. L'action de la lymphe déroute le clinicien le plus expérimenté; elle a déterminé des accidents dans les organes qu'un examen très attentif avait fait trouver dans un état normal et a causé de graves complications, endocardites albuminurie, érysipèle; les cheveux de deux malades sont tombés; une femme a été prise d'une syncope telle que, sans les soins immédiats de l'interne de service, elle aurait succombé.

Le rapport de la commission se termine par l'indication des précautions à prendre dans les inoculations de la lymphe de Koch. La meilleure ne serait-elle pas d'attendre que le médecin allemand ait perfectionné sa découverte, avant de l'appliquer aux malades?

Jules Verne et l'Allemagne

Berlin, 9 janvier. — Un médecin français, venu à Berlin pour étudier la méthode de Koch, a eu une conversation avec un médecin allemand sur la possibilité d'une réconciliation entre Français et Allemands.

Le médecin français était d'avis que la cause principale de l'animosité qui existe entre les deux peuples provenait de ce que les Français ne connaissent pas assez l'Allemagne; qu'il manque en France des livres populaires de voyages en Allemagne rédigés en français.

Profitant de cette confidence, le médecin allemand écrivit une lettre à M. Jules Verne, le priant de faire un ouvrage ayant comme titre : « Voyage à travers l'Allemagne en trente jours. »

La réponse de M. Jules Verne a été la suivante :

« Monsieur, j'ai dû me faire traduire votre lettre, car je ne comprends pas l'Allemand ! Je vous remercie de la confiance que vous avez en moi, mais je ne suis pas de taille à pouvoir rétablir l'intimité entre les deux peuples.

» S'ils sont ennemis, ce n'est pas parce qu'ils ne se connaissent pas, bien au contraire, et le roman dont l'idée vous hante n'aurait aucun succès. Il n'y a qu'un acte de réparation qui soit en état de modifier les sentiments des Français à l'égard des Allemands. Je n'ai pas besoin de vous dire quel est cet acte ; mais tout ce qu'on fera en dehors de lui sera vain, illusoire, inexécutable.

» JULES VERNE.»

Restauration du « Jugement dernier »

Rome, 9 janvier.— Le pape a l'intention de faire restaurer le *Jugement dernier*, de Michel Ange, qui se trouve à la chapelle Sixtine.

Cette magnifique fresque est très détériorée, tant par l'humidité que par la fumée de l'encens ; mais plusieurs peintres, consultés, se sont prononcés pour la possibilité d'une restauration.

Deux documents

La *Presse* publie les deux « notes de service » suivantes, relatives à la surveillance des députés irlandais, à Boulogne-sur-Mer :

« Voici d'abord la note de service relative à l'envoi, à Boulogne-sur-Mer, d'un commissaire spécial :

» Monsieur E.., commissaire spécial de police, attaché au contrôle de la Sûreté générale, se rendra immédiatement, au reçu de la présente note, à Boulogne-sur-Mer, pour y surveiller, de concert avec M. Gresley, commissaire central de police de cette ville, les agissements des députés irlandais, MM Parnell, O'Brien et autres, qui doivent, d'après les renseignements qui nous ont été communiqués, se réunir dans un hôtel de cette localité, le 6 ou le 7 janvier.

» M. E... devra se mettre aussitôt arrivé, en communication avec le commissaire central et se concerter avec lui pour la surveillance à exercer dès le débarquement de M. Parnell, et pour toute mesure qu'il conviendrait de prendre à l'égard de celui ci ou de ses compagnons, dans l'intérêt de l'ordre public.

Tout incident qui pourrait se produire pendant le séjour de M. E.. à Boulogne, devra être immédiatement transmis par voie télégraphique au ministère de l'intérieur, sous le timbre du cabinet de M. le conseiller d'Etat, directeur de la Sûreté générale.

» *Le ministre de l'Intérieur,*
» Par délégation : Le conseiller d'Etat,
» directeur de la Sûreté générale, CAZELLES.»

Voici, d'autre part, une note de service adressée directement à M. Gresley, commissaire central de Boulogne-sur-Mer :

« Monsieur le commissaire central de la ville de Boulogne, conformément aux instructions verbales qui lui ont été données le 31 décembre dernier, prendra ses mesures immédiatement, en vue de l'arrivée dans cette ville de MM. Parnell, O'Brien et autres.

« Un commissaire attaché au service du contrôle à la Sûreté générale, se rendra aujourd'hui même à Boulogne et se mettra en rapport avec M. Gresley, auquel il remettra la présente note et avec lequel il s'entendra pour la suite des mesures à prendre, et pour l'envoi de renseignements précis et immédiats au ministère sur tout événement qui se produirait dans ces circonstances,

» M. le commissaire central de Boulogne-sur-Mer rendra compte spécialement des mesures qu'il aurait cru devoir prendre avant l'arrivée du délégué spécial du Ministère, en accusant réception de la présente, sous le timbre du cabinet de M. le Conseiller d'Etat, Directeur de la Sûreté générale du Ministère de l'Intérieur,

» *Le ministre de l'Intérieur,*
» Par délégation : Le Conseiller d'Etat,
directeur de la Sûreté générale : CAZELLES. »

Un duel mystérieux à Toulon

Toulon, 9 janvier. — Un duel mystérieux a eu lieu ces jours-ci entre deux officiers d'infanterie de marine dans les environs de Toulon.

L'un des adversaires a été légèrement blessé.

Un espion à Nice

Nice, 9 janvier. — Vers la fin de novembre, la police arrêtait, près de Cannes, un individu, voyageant avec un faux billet de chemin de fer, se disant correspondant d'un journal de Paris et se donnant pour un nommé Paul Raymond. Ce journal, ayant été consulté, répondit que le nom véritable de cet individu était Roques et qu'il avait été congédié depuis longtemps.

Une enquête a fait découvrir plusieurs escroqueries à la charge de Roques, contre lequel de nombreux mandats d'arrêt ont été décernés. Il devait comparaître hier devant le tribunal correctionnel de Grasse, mais l'affaire fut remise, l'instruction ayant établi, assure-t-on, que Roques recevait des fonds de diverses puissances étrangères, pour le compte desquelles il pratiquait l'espionnage.

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

10 Janvier 1891

ROUBAIX-TOURCOING. — Les mois rapprochés sont surtout atteints par la faiblesse des cours.

La tendance est calme.

On a enregistré 195.000 k. comme suit :

Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing, Buenos-Ayres, type 1, sur janvier 10,000 kil. à 5,47 1/2, 55.000 à 5,45; sur février 5.000 kil. à 5,47 1/2.

sur avril 30,000 kil. à 5,52 1/2 ; sur mai 5,000 kil. à 5,57 1/2 ; sur juin 5,000 kil. à 5,60 ; sur juillet 5,000 à 5,60 ; sur aout 5,000 à 5,60 ; ensemble 120,000 kil.

Australie AB : sur janvier, 5,000 kil. à 6,05; sur février, 5,000 à 5,90; sur mars, 5,000 à 5,90; sur avril, 10,000 à 5,90; sur mai, 5,000 à 5,90; sur juin, 5,000 à 5,90; ensemble 35,000 kil.

Caisse de Liquidation de Tourcoing. Buenos-Ayres type 1 : sur mars 20,000 kil à 5.52 1/2 ; sur mai 10.000 kil. à 5.52 1/2,

Sur juin 10,000 kil. à 5,55 ; ensemble 40,000 kilos.

Omission du 7 courant (à la Caisse de Roubaix) Buenos-Ayres type 1 : sur juin 5,000 kil. à 5,65.

LEIPZIG. — Mars et avril perdent 2 1/2 pfs; les autres mois sont inchangés. Tendance calme. On a vendu 135,000 k.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (R.F.) PÉRIODIQUES